

JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 /



RÉFORME DE LA TARIFICATION SERAFIN-PH

COMPRENDRE LA RÉFORME POUR SE METTRE EN ACTION :
DU PRINCIPE DE CONSTRUCTION DES NOMENCLATURES AUX HYPOTHÈSES SUR LE MODÈLE DE LA TARIFICATION

Synthèse Agora 4

Le déploiement des nomenclatures dans le parcours des personnes accompagnées

Animation : Cécile CHATAGNON, Directrice, CREA PACA et Corse

Introduction de Cécile CHATAGNON

Présentation des objectifs : aboutir à un modèle tarifaire qui doit soutenir les évolutions de l'offre et faciliter le parcours des personnes en situation de handicap.

Pourquoi ? Pour favoriser les parcours et prendre en compte les personnes « sans solution ». Il est nécessaire de faire évoluer le système à la demande du public accompagné. Volonté de plus d'inclusion.

Comment ? En favorisant le décloisonnement et le parcours de vie

► **Intervention de Mélanie BROVELLI, Directrice MDPH 04**

Le département des Alpes de Haute-Provence a été un département pionnier sur la mise en place de la RAPT. Cette réforme impacte tous les acteurs : les associations mais également les institutions publiques. Mme BROVELLI souhaite apporter son témoignage en lien avec la question des besoins des personnes et en lien avec la pratique professionnelle. Toutes les réformes convergent vers l'objectif de l'entrée par les besoins et cela demande de se décentrer et d'opérer des changements dans les pratiques professionnelles.

Mme BROVELLI reprend les différents concepts depuis la loi de 2005 qui définit le handicap. Elle explicite la différence entre pathologie et compensation. En effet, ce sont les conséquences de la pathologie qui permettent d'entrer dans le dispositif MDPH et qui donne lieu à compensation (elle donne l'exemple des enfants atteints de diabète, qui ont une pathologie mais qui, au quotidien, sont autonomes. Dans cette hypothèse, il n'y aura pas de compensation de la MDPH. En effet, de « prime abord » c'est le droit commun qui s'applique et la mesure de la compensation intervient en « subsidiarité ».

Puis elle expose les réformes récentes : la mise en place de la RAPT (à cette occasion Mme BROVELLI fait référence notamment au rapport PIVETEAU) et à la mise en place d'une forme de réflexion

différente avec une entrée par le besoin qui permet de travailler autrement et qui permet aussi des innovations et de mieux se connaître entre acteurs sur un même territoire.

Ensuite, encore plus récemment il y a eu la mise en place du nouveau formulaire dans le cadre de la « simplification administrative » qui, dans la pratique, est assez lourd mais, s'il est « bien » rempli est, selon Mme BROVELLI un bon outil d'évaluation des besoins.

Deux exemples pratiques de situations complexes pour lesquelles des solutions ont été apportées sont cités. (Cf PPT slide 4)

Quand on entre par les besoins cela permet de se rendre compte que l'on ne peut pas répondre à tout, tout seul et qu'il est nécessaire de travailler avec les autres et d'apprendre à se connaître. Cela permet des liens, des ouvertures et de faire des ponts entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social par exemple.

Dans le 04, un groupe d'analyse de la pratique inter-institutionnel a été mis en place pour échanger sur les situations complexes. Ce groupe fonctionne bien et a permis un changement d'état d'esprit. Selon Mme BROVELLI, il faut être attentif au côté « marchandisation » et à ne pas « saucissonner » les individus en « besoins ». Pour finir, elle regrette que le cadre législatif n'offre pas encore toutes les souplesses souhaitées.

► Intervention de Carole LAZZERI, Directrice adjointe, IME Les Tamaris, Unapei Alpes-Provence

Mme LAZZERI fait part du travail « en cours » relatif à l'appropriation de la nomenclature Serafin PH. Elle précise bien que la structure a participé à l'ENC en 2017. Et que ce travail sur la nomenclature a débuté lors de la réécriture des projets de service qui devaient être actualisés.

Elle présente les différentes étapes du travail.

1. Travail d'information auprès des équipes et des différents services sur la RAPT et les nouveaux dispositifs : GOS, PAG, et nomenclature SERAFIN PH simplifiée
2. Constitution d'un COFIL par site avec plusieurs services afin de travailler sur le projet de service dans la logique de SERAFIN PH : en partant des missions, déclinaison des objectifs d'accompagnement et en partant des besoins au regard de la nomenclature : articuler les objectifs avec les prestations SERAFIN PH et définir les modalités d'évaluation (CF tableaux slides 3-5). Le travail à réaliser pour traduire les besoins et les prestations en collant à la nomenclature est complexe.
3. Constitution d'un groupe de travail avec l'ensemble des professionnels dans chaque service.

L'appropriation est « en cours ». Il faut aussi voir comment on l'intègre au nouveau système d'information. Ils travaillent actuellement sur la corrélation avec le projet personnalisé. La mise en lien avec le rapport d'activité a été faite, mais cela a produit un document lourd avec des difficultés d'articulation. Il a été difficile de faire entrer les pratiques dans les cases.

Autre difficulté : l'évolution de la nomenclature (en mai 2018 est parue une nouvelle version de la nomenclature)

Les points positifs de ce travail relevés par Mme LAZZERI à ce jour :

- Favoriser la conceptualisation pratique
- Améliorer la connaissance de l'ensemble du secteur par l'ensemble des professionnels ainsi que l'appropriation des réformes, de la nomenclature, ...
- Un projet de service plus lisible et plus concret

Les difficultés :

- Les craintes : marchandisation, « uberisation », ...
- La question des moyens
- Les nouveaux SI (via trajectoire n'est pas adapté)

Actuellement, nous sommes dans une période de transition, de co-construction. Il est nécessaire selon Mme LAZZERI, de communiquer, de mettre du sens et de permettre aux personnes accueillies de ne pas perdre la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Synthèse des différents échanges avec les salles

La question de l'évaluation des besoins (au départ) est fondamentale. Mais il n'est pas certain que les MDPH soient les mieux placées par cette évaluation des besoins. Peut-être faut-il que les MDPH orientent et ensuite que l'établissement affine l'évaluation des besoins ? Tout le monde fait de l'évaluation des besoins, l'intérêt de la nomenclature permettra une uniformisation du langage et facilitera la coordination et les coopérations : tout le monde parlera de la même chose. On ne pourra pas répondre à tous les besoins dans un seul espace. Il y a aura certainement une PEC « socle » dans une structure puis, en fonction des besoins, les personnes bénéficieront de prestations dans d'autres établissements.

Un dispositif d'offre de répit est cité en exemple car il est porté par 5 associations. Il y a un internat qui peut se faire sur un des établissements partenaires et une équipe mobile mais des difficultés sont relevées, notamment du fait de « suspicions » de la part des institutions vis-à-vis des associations (notamment suspicion de faire du « clientélisme ») et l'existence de cette défiance des pouvoirs publics par rapport aux associations est vraiment problématique.

Mme BROVELLI relève « la difficulté d'être souple à l'intérieur de la rigidité qu'impose le cadre ». Cette question de la souplesse est très prégnante dans les débats. Mme BROVELLI explique que la MDPH peut faire des doubles notifications et témoigne du fait qu'elle essaye (la MDPH) de mettre de plus en plus de souplesse. Un dispositif IME pourrait exister, à l'instar des DITEP. « Il faut être inventif pour faire de la souplesse ». Un changement d'esprit est à l'œuvre et la question de la confiance mutuelle sera nécessaire

Souhait pour certaines structures d'être aidées, accompagnées pour la mise en place de ces réformes. Cécile CHATAGNON rappelle que les structures telles que l'URIOPSS et le CREA sont là pour accompagner les structures à ce changement.

Conclusion de Cécile CHATAGNON

Nous sommes dans une période transitoire, de révolution du secteur d'ici les prochaines années. Cette réforme de la nomenclature permettra de parler le même langage et de savoir qui peut répondre aux besoins de la personne à partir de l'évaluation. En effet, si on arrive à traduire les besoins, à les « sérafiner », tout le monde va comprendre la même chose. C'est une révolution organisationnelle, mais il vaut mieux agir, essayer de se l'approprier progressivement, que subir, pour préserver la qualité du travail et en rendant son activité plus lisible et compréhensible pour tout le monde. Mme CHATAGNON conclue sur l'intérêt pour les associations de se saisir de ces réformes et de la nomenclature pour faire valoir leurs spécificités, leur identité et leurs forces !